Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 39 (1959)

Heft: 4: Genève et la France : 4ème centenaire de l'Université de Genève

Artikel: Quelques aspects des rapports économiques de Genève et de la

France jusqu'à la fin du XVIII siècle

Autor: Babel, Antony

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888218

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelques aspects des rapports économiques

de Genève et de la France

jusqu'à la fin du XVIII^e siècle

par Antony Babel Professeur à la Faculté des Sciences économiques et sociales

L n'est pas question, dans ces brèves notes, de remonter aux origines et aux premiers siècles de l'histoire de Genève. La place nous fait défaut qui nous permettrait d'exposer sa situation dans la Gaule avant la conquête, dans la Viennoise romaine, aux époques burgonde, mérovingienne, carolingienne ou dans le temps où elle est devenue ville impériale. Saisissons-la au moment où, cité épiscopale dans laquelle la communauté des bourgeois joue un rôle grandissant, elle s'affirme comme un centre économique important.

Sa situation était favorable, au point de convergence de plusieurs des voies de commerce qui unissaient la Méditerranée à l'Europe centrale et septentrionale. La vallée du Rhône, les cols des Alpes et du Jura, les chemins du plateau suisse en faisaient une étape nécessaire du trafic du continent. Genève a pu devenir le siège de foires qui seront pour un temps peut-être les premières de l'Europe. Longtemps cependant celles de Champagne — elles se

Longtemps cependant celles de Champagne — elles se tenaient à Troyes, à Provins et dans plusieurs autres localités — avaient été le grand rendez-vous des marchands italiens et des drapiers flamands, des gens de Bruges, de Gênes et de Venise. Mais la guerre de Cent Ans, malgré les longues trèves qui l'ont coupée, a provoqué, entre 1337 et 1453, de terribles perturbations économiques en France.

Les chemins du commerce ont été coupés. Paralysés, les célèbres marchés champenois ont perdu toute signification.

Quelles que soient les obscurités qui subsistent quant à leur origine, les foires de Genève semblent bien être sorties de marchés qui n'avaient primitivement qu'un caractère local. On en trouve en tout cas la mention au XIII^e siècle. En 1309 l'édification d'une halle s'est imposée; une autre la complètera plus tard. Au XIV^e siècle Genève voit affluer dans ses murs les marchands de toute l'Europe. Les Italiens y jouent un rôle éminent; les Français y sont très nombreux. Les souverains qui commandent les routes et les cols qui y conduisent en facilitent l'accès. Ils n'avaient qu'à y gagner: ne pouvaient-ils pas prélever au passage de fructueux droits sur les marchandises qui se dirigeaient vers Genève ou qui en provenaient? En 1393 le roi de France Charles VI prit des mesures dans ce sens.

La part faite au commerce extérieur par l'évêque Adhémar Fabri dans les Franchises de 1387 atteste le rôle qu'il joue

dans l'économie genevoise.

Mais la France, au moment de la décadence des foires de Champagne, avait songé à transférer à Lyon les avantages dont bénéficiait Genève. Déjà en 1420 le dauphin Charles avait arrêté des dispositions dans ce sens. Devenu roi, Charles VII les reprend à plusieurs reprises entre 1444

et 1461 mais sans grand succès. Les courants commerciaux qui s'étaient dessinés, en particulier du fait de la guerre de Cent Ans, ont persisté pour le plus grand profit des foires genevoises. Elles atteindront leur apogée dans la première

moitié et au milieu du xve siècle.

Mais elles étaient menacées. La sécurité revenue allait permettre aux rois de France de faire aboutir leurs projets en faveur de Lyon. Jusqu'à ce moment, les ducs de Savoie, à cause des droits de circulation qu'ils percevaient, avaient protégé le trafic intense qui, par les cols des Alpes, se dirigeait vers Genève. Un renversement se produisit en 1462. Le duc Louis de Savoie, pensant que l'appauvrissement de Genève faciliterait sa conquête, lia partie avec son beaufrère, le roi de France Louis XI, préoccupé du sort de Lyon. Les mesures prises par ces deux souverains, qui commandaient toutes les voies d'accès vers Genève, furent fatales à la cité. Ses foires furent atteintes dans leurs œuvres vives. La proximité des deux villes rhodaniennes facilitait, notamment pour les marchands italiens, le déplacement des courants commerciaux vers Lyon. Les ducs de Savoie, dont les revenus provenant de certains de leurs octrois s'étaient taris, eurent beau, assez rapidement, rouvrir les routes vers Genève : ce fut en vain.

Sans doute d'autres éléments ont-ils contribué à la décadence des foires de Genève. Peut-être — mais ce serait dans une très faible mesure — est-ce le cas du trafic maritime direct qui, depuis la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle, s'est établi d'une façon timide et sporadique par le détroit de Gibraltar entre la Méditerranée et Bruges. Naturellement les grandes découvertes géographiques de la fin du XV^e siècle ne tarderont pas à déplacer l'axe économique de l'Europe au détriment de la Méditerranée et au profit de l'Atlantique. Des villes comme Genève devaient en être durement affectées. De nouvelles méthodes commerciales, l'extension du crédit, le perfectionnement des pratiques bancaires, tout tendait à réduire le rôle des anciennes

foires médiévales.

Les historiens ont pensé que la décadence de celles de Genève avait été rapide et irrémédiable. M. Jean-François Bergier prépare sur ce sujet un important ouvrage. Il semble aboutir à cette conclusion que, quels que soient les mérites de l'œuvre de Frédéric Borel, Les foires de Genève au XVe siècle, certaines de ses conclusions, après soixante-sept ans, doivent être revisées. Il estime que les marchés genevois, sans conserver l'incomparable éclat qu'ils avaient possédé, sont restés cependant, pendant bien des années, assez vivants, en partie d'ailleurs grâce aux rapports qu'ils entretenaient avec ceux de Lyon qui les avaient naturellement éclipsés.

Il n'empêche que la période qui précède la Réforme a été pour Genève un temps de rude pénitence, même si on admet qu'il y a dans les observations laissées à ce sujet

par François Bonivard une part d'exagération.

Calvin a fait de Genève le centre de la Réforme de langue française. Au milieu des troubles, des persécutions, des guerres de religion du xvi^e siècle, elle est devenue la cité du refuge. Nombreux sont les religionnaires venus d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, d'ailleurs encore qui ont trouvé à Genève une terre d'asile. Mais les Français ont été particulièrement nombreux. Chaque recrudescence dans les luttes provoque l'arrivée de nouveaux contingents. Les admissions à la bourgeoisie se multiplient, surtout après la défaite du parti des Libertins. La politique de Calvin est d'augmenter la masse de ses partisans en naturalisant le plus grand nombre possible de réfugiés. La ville

qui s'était dépeuplée depuis le déclin des foires est bientôt pleine. On construit de nouvelles maisons. Les espaces libres dans l'enceinte sont occupés les uns après les autres. « Tant d'exilés, écrit en 1553 Théodore de Bèze à Bullinger, accourent à la fois à Genève de toutes les contrées de France et d'Italie, qu'à peine la cité suffit à contenir une aussi grande multitude. »

La plupart des réfugiés avaient dû fuir leur patrie en grande hâte et arrivaient démunis de tout. D'autres avaient pu sauver quelques biens et même parfois les instruments de leur métier. Mais tous étaient riches d'énergie — l'énergie de ceux qui ont préféré l'exil à l'abandon de leur foi — et en possession de connaissances professionnelles qu'ils ne

demandaient qu'à mettre en valeur.

Dans la cité languissante, ils vont ranimer d'anciennes industries et leur donner un essor inattendu. C'est le cas de la bonneterie, de la chapellerie, du tissage des draps, de l'orfèvrerie. Les Français, et à côté d'eux les Italiens, jouent dans cette renaissance économique un rôle éminent.

L'IMPRIMERIE mérite une mention spéciale. Elle était déjà florissante à la fin du xve et au début du xvie siècle, animée par des Allemands et par des Français au milieu desquels Jean Belot, qui venait de Rouen, et Jacques Vivian, d'Orléans, ont joué un rôle éminent. Alors qu'à Bâle la typographie s'inspirait essentiellement des modèles allemands, celle de Genève subissait l'influence de la France. Les ouvrages publiés en Suisse alémanique étaient en latin; la plupart de ceux qui ont paru à Genève étaient en français : romans de chevalerie, œuvres historiques, livres de dévotion.

La typographie de Jean Belot, avec ses grandes lettres ornées de ravissantes vignettes, est particulièrement soignée et élégante. Les imprimeurs genevois ont su conquérir d'importants débouchés à l'étranger. Dans les années qui précèdent la Réforme, les opuscules de controverse religieuse se multiplient. Timides d'abord, ils s'enhardissent rapidement. Des traductions françaises de la Bible sont aussi imprimées.

La Réforme opéra un certain ralentissement. Mais il fut de brève durée. D'innombrables publications sortiront bientôt des presses d'une ville qui est le centre du protestantisme calvinien. Elles trouveront en Europe, en France

surtout, une clientèle étendue.

Plusieurs imprimeurs français, Jean Crespin et Conrad Badius en particulier, sont venus se fixer à Genève pendant les guerres de religion. Mais Robert Estienne, à partir de 1551, les domine tous. On n'avait d'ailleurs pas attendu son arrivée pour adopter les beaux caractères d'imprimerie que les ateliers parisiens avaient mis à la mode. M. Henri Delarue note que, de 1550 à 1560, Genève a accordé la bourgeoisie à une cinquantaine d'imprimeurs et de libraires venus de France. L'imprimerie, dit-il, devient « une industrie nationale », rigoureusement contrôlée d'ailleurs par le Conseil et par les ministres du culte.

Robert Estienne a donné naissance à une véritable dynastie d'imprimeurs. Son fils Henri ne s'est pas borné à éditer les ouvrages des autres : il a été lui-même un humaniste de grande classe dont les œuvres ont conquis une large audience. Mais, à la suite de démêlés avec le Consistoire, il se retira à Montpellier où il finit ses jours en 1598.

Au XVII^e siècle, la typographie genevoise a occupé une place privilégiée malgré la difficulté qu'elle rencontrait parfois dans la diffusion des livres qui sortaient de ses presses et qui, à côté de l'histoire, des lettres, du droit, des dictionnaires, comportaient un grand nombre d'ouvrages de théologie. Les De Tournes, venus de Lyon à la fin du

XVI^e siècle, ont eux aussi constitué une longue lignée d'imprimeurs dont la carrière se poursuit jusque très avant dans le XVIII^e siècle, époque la plus brillante de l'édition genevoise. *L'Esprit des lois* de Montesquieu a paru à Genève en 1748. Les Cramer, éditeurs fameux, ont publié plusieurs des œuvres de Voltaire.

Les réfugiés du XVI^e siècle ne se sont pas bornés à développer les anciennes activités de la ville. Ils en ont créé de nouvelles, de toutes pièces, dont certaines sont arrivées à un haut degré de prospérité : la passementerie, la fabrication des velours, des rubans, des étoffes de soie. Cepen-

dant l'horlogerie devait les éclipser toutes.

Au XVI^e siècle, elle était en train de se développer en France dans une série de villes et de régions, à Paris, à Dijon et dans toute la Bourgogne, à Autun, à Lyon, à Blois, dans le Forez et le Velay, dans d'autres lieux encore. C'est de toutes ces contrées que des horlogers huguenots convergeront vers Genève. Le premier est arrivé en 1554. Malgré toutes les lacunes que comportent les sources d'archives pour la seconde moitié du XVI^e siècle, on retrouve le nom de plus de vingt horlogers français qui se sont fixés dans la cité du refuge au cours de cette période, leur contingent étant complété par trois ou quatre artisans venus d'autres pays. Ils enseignent leur art à de nombreux apprentis et conquièrent bientôt des débouchés extérieurs parfois lointains. Déjà en 1602, à la veille de l'Escalade, l'un d'eux fait le périlleux voyage de Constantinople pour y placer

ses montres.

L'horlogerie, l'orfèvrerie, la gravure, plus tard la peinture sur émail ont connu au XVIIe siècle un rapide essor. Au XVIIIe siècle Genève a été la métropole incontestée de l'horlogerie du monde. Le développement de la Fabrique, c'est-à-dire de l'horlogerie et de toutes les activités qui gravitent autour d'elle, a posé à ce moment de difficiles problèmes en ce qui concerne les rapports de voisinage avec la France. Genève s'est d'abord défendue contre la concurrence des horlogers étrangers fixés près de ses frontières, dans le Pays de Gex en particulier. Mais les mesures qu'elle prenait étaient tournées. N'a-t-on pas vu de riches familles gessiennes prendre en pension chez elles des maîtres horlogers genevois qui enseignaient leur art à leurs fils? L'horlogerie se développe si bien au pied du Jura que certains jeunes Genevois vont y faire leur apprentissage. En 1714, le Conseil intime l'ordre à dix pères de famille de la cité de rappeler leurs fils qui sont dans ce cas. Les horlogers sont très nombreux à Challex et ceux de Gex fondent en 1748 une jurande. Sur le territoire savoyard, l'horlogerie s'implantait solidement dans le Faucigny.

Cependant, une adaptation se fit. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, au moment où l'horlogerie avait peine à satisfaire toutes les commandes, les Genevois cherchèrent à drainer les mouvements bruts de montres fabriqués dans le Pays de Gex et le Faucigny. Ces régions tentèrent bien de s'organiser d'une façon autonome et de terminer leurs montres, mais, au début de la période révolutionnaire, elles n'avaient pas réussi à se libérer complètement de la tutelle de la Fabrique genevoise. Une brochure de 1798 se demandait d'où provenait le numéraire qui circulait dans les régions françaises et sardes du bassin du Léman. « Il provient de Genève. C'est l'industrie de cette ville qui le pompe sur tout le globe. L'industrie secondaire et les produits de ces districts le repompent à Genève. »

D'autres épisodes ont illustré ces rapports de voisinage. Nous n'avons pas à relater ici les troubles politiques incessants, les âpres disputes, les soulèvements même qui ont caractérisé le XVIII^e siècle genevois. A plus d'une reprise, les *natifs*, ces descendants d'étrangers qui, de génération en génération, ont été privés des droits politiques et qui n'ont conquis que très lentement une certaine égalité

économique, ou les représentants, bourgeois et citoyens dressés contre l'aristocratie qui, pratiquement, détenait une bonne partie du pouvoir, ont quitté la petite république et ont constitué à l'étranger des colonies qui l'ont parfois vivement inquiétée. Ne risquaient-elles pas d'être les foyers d'une redoutable concurrence pour la ville dont elles étaient nées? Un des plus curieux épisodes de ces émigrations politiques a été la création de la colonie genevoise de Constance grâce aux privilèges accordés par l'empereur Joseph II aux Genevois qui avaient abandonné leur patrie après les troubles de 1782. En 1787, elle comprenait 500 personnes occupées essentiellement à l'horlogerie. Mais nous devons nous borner aux seules émigrations qui intéressent la France.

Les plus graves inquiétudes de la Fabrique sont liées à l'action entreprise par Voltaire contre la ville où il avait vécu pendant quelques années avant de se brouiller avec ses magistrats. Retiré à Ferney, dans le château qu'il avait construit aux portes de Genève, il essaya de ruiner l'horlogerie genevoise en attirant sur le territoire français, en particulier après les troubles de 1765, les artisans mécontents.

Voltaire avait mis Choiseul dans son jeu. Le ministre de Louis XV tenta de créer, à quelques kilomètres de ses murailles, une cité rivale de Genève. Il voulait faire du bourg français de Versoix un port drainant tout le trafic du lac et le point de convergence des routes qui unissaient la France et la Suisse. Il désirait aussi y créer un centre horloger de premier ordre. Mais, malgré des travaux fiévreusement poussés, malgré des mises de fonds considérables, l'expérience avorta. La disgrâce de Choiseul en 1770 ne fut pas étrangère à cet échec. L'alerte avait été chaude.

Le patriarche de Ferney n'abandonne pas la lutte. Il reprend la tentative à son compte après les troubles de 1770. Il attire autour de son château les Genevois mécontents. D'un hameau, il fait une importante bourgade. Il crée la Manufacture royale des montres de Ferney. Il met à profit ses hautes relations pour écouler ses montres, ainsi auprès de Madame du Barry et de l'impératrice Catherine II de Russie. Mais il n'arrive cependant pas à créer une clientèle suffisante pour écouler toute sa production. Sa manufacture périclite bientôt et la mort du philosophe en 1778 ne fit qu'accélèrer sa chute. Le Conseil de Genève, trop heureux d'accueillir les émigrés repentants, leur rouvrit les portes de la ville en renonçant à exercer contre eux des représailles.

Malgré toutes ces vicissitudes et quelques dépressions dues à la situation politique de l'Europe ou aux guerres, la Fabrique a connu au XVIII^e siècle une extraordinaire prospérité. Elle a été une source étonnante de richesses dont toutes les classes bénéficiaient. Les horlogers ont eu une vie fort agréable. Ils quittaient leurs ateliers à trois heures de l'après-midi et s'octroyaient, tout au long de l'année, de nombreux jours de congé. Grâce à leurs loisirs, ils ont atteint un niveau intellectuel élevé. Que l'on se reporte aux Confessions de Rousseau ou à sa Lettre à d'Alembert sur les spectacles. Quant à Voltaire, il a pu écrire qu'à Genève il « n'y a pas un horloger qui n'ait de l'esprit ». Rousseau lui fait écho : « Un horloger de Genève est un homme à présenter partout ; un horloger de Paris n'est bon qu'à parler de montres. »

Vers 1786, la Fabrique est à son apogée. Mais bientôt des signes annonciateurs de la crise apparaissent. L'Europe tout entière et la France en particulier voient leur situation économique se détériorer. Puis la Révolution française ferme à l'horlogerie et à l'industrie genevoise une partie de leurs débouchés. Les guerres qui commencent en 1792 et qui, de proche en proche, vont s'étendre au continent, empirent la situation. L'horlogerie, vulnérable comme toutes les industries de luxe, est durement touchée. Genève

traverse alors une des pires époques de son histoire, d'autant plus douloureuse que les artisans et les ouvriers genevois avaient pris l'habitude de vivre très largement en méprisant la vertu de l'épargne.

'HORLOGERIE était une fille du premier refuge. Le second, celui qui précéda, accompagna et suivit la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685, n'a pas été sans exercer son influence sur le développement économique de Genève. Mais la ville, au contraire de ce qui s'était passé au XVIe siècle, était surpeuplée. D'autre part, les Genevois, bien en place, ne désiraient pas beaucoup partager leurs avantages avec de nouveaux venus. L'attitude du gouvernement de Louis XIV se faisait inamicale à l'égard de Genève. Aussi le flot des fugitifs protestants français dut en grande partie s'écouler vers la Suisse et vers d'autres pays. Il n'empêche que ceux des réfugiés qui ont pu trouver une place dans la cité ont contribué au nouvel essor de plus d'une activité genevoise. Ils ont en particulier donné une vigoureuse impulsion à une industrie qui avait déjà pris pied à Genève, avant leur arrivée, dans le troisième quart du XVIIe siècle : l'impression des indiennes. Elle deviendra au siècle suivant la seconde activité de la ville. La principale indiennerie, celle des Fazy, aux Bergues, aurait fait travailler en 1728 de 600 à 800 ouvriers et, en 1785, environ 2.000. D'autres se trouvaient aux Pâquis et aux Eaux-Vives. Un de leurs débouchés était la France, au moment où la mode des toiles peintes avait conquis la cour, la noblesse et bientôt la bourgeoisie elle-même.

M. Pierre Bertrand, dans Genève et la Révocation de l'Édit de Nantes, indique que le second refuge a introduit à Genève la fabrication des dentelles, des gants, des perruques. En revanche l'impulsion qu'il a donnée au tissage

des draps et des soieries a été de courte durée.

LES deux refuges ont contribué, comme les foires au moyen âge, à faire de Genève une ville cosmopolite. Son commerce extérieur en a largement profité. Il a été, au XVIIe et au XVIIIe siècle, une des sources importantes de la prospérité des hautes classes genevoises. La pacification du royaume par Henri IV avait permis aux Genevois de souche française de multiplier leurs rapports avec leur pays d'origine. Les Genevois, assimilés aux Suisses, jouissaient en France de droits économiques étendus que le roi Henri IV a précisés dans ses lettres de naturalité de 1596, confirmées en 1608. D'autres déclarations et octrois de franchises, notamment de 1598, 1601, 1602, 1604, accordaient de nombreuses immunités et exemptions de taxes aux Genevois dans leur trafic avec la France en même temps qu'à ceux qui étaient établis dans le Royaume. Concessions importantes car elles comportaient aussi le libre transit pour les marchandises genevoises qui s'acheminaient à travers la France vers d'autres pays et permettaient la circulation des espèces. Mais elles étaient dues à la bienveillance d'Henri IV et ses successeurs ne laissèrent pas de les suspendre souvent.

Les Genevois bénéficiaient également, aux foires de Lyon, de privilèges qui dataient du règne d'Henri II. Plus tard, ils ont fréquenté aussi celles de Reims, de Rouen, de Troyes, d'Orléans et surtout celles du Lendit qui se tenaient à Saint-Denis, aux portes de Paris. Mais les horlogers et les orfèvres genevois se sont rendus de préférence à celles de Guibray dont le siège était dans un faubourg de Falaise, en Normandie, et à celles de Beaucaire, dans le

Languedoc. Leur approche donnait lieu, dans toutes les branches de la Fabrique, à une fiévreuse activité. Par Beaucaire, elle atteignait non seulement la clientèle française, mais aussi les Espagnols, les Italiens, les Levantins, les Arméniens, les Persans qui y affluaient. Des courtiers genevois opéraient aussi dans le port de Marseille. Des messageries mettaient au XVIII^e siècle, à des jours fixes, Genève en rapport avec Lyon et avec la Bourgogne.

Par des méthodes et sous des formes nouvelles, Genève a repris au XVIIIe et surtout au XVIIIe siècle le rôle qu'elle avait joué au temps de ses foires. Son grand commerce continental s'accompagnait, ce qui peut paraître paradoxal, d'un trafic maritime intense. La France y a joué, à certains points de vue, un rôle déterminant. Savary des Brûlons, dans l'édition de 1750 de son Dictionnaire du commerce, à l'article Genève, a pu écrire : « Il n'y a guère de partie de la terre, pour éloignée qu'elle soit, où les nations de l'Europe envoyent des vaisseaux, où l'on ne voye aussi des Genevois, soit en qualité de Commissionnaires, soit trafiquans de leur chef; y en ayant même plusieurs qui frètent des navires entiers pour leur compte et qui les achètent en propre pour les voyages du Levant ou de ceux qu'on nomme communément voyages de long cours. A l'égard du commerce par terre, le plus considérable est celui qu'elle a avec la France, particulièrement avec Lyon; ensuite sont ceux d'Italie, d'Allemagne et de Hollande. Indépendamment du commerce que cette ville fait dans les endroits que nous venons d'indiquer, ses habitants industrieux portent le commerce dans les pays les plus reculés, en s'intéressant dans les chargemens qui se font pour le nouveau monde ou pour les Isles. »

En vérité les Genevois apparaissent comme de très actifs courtiers en marchandises et d'importants marchands

de gros.

MAIS le nom de Genève est aussi étroitement lié, au XVIII^e et au XVIII^e siècle, à l'histoire de la finance européenne. Certes, au temps des foires, ses activités dans ce domaine avaient été déjà grandes, en partie grâce à la présence dans ses murs de succursales de banques florentines qui, plus tard, au moment de la décadence de ses marchés, allèrent

se fixer à Lyon.

Le développement bancaire de Genève a été étudié par André E. Sayous dans une série de précieuses monographies. Mais bien des chapitres de cette histoire restent encore à écrire. Les financiers genevois ont eu des rapports particulièrement étroits avec la France. Ils avaient la réputation d'être à la fois honnêtes et d'une exceptionnelle habileté. On connaît ce trait de Choiseul, ministre de Louis XV: « Vous voyez un Genevois se jeter par la fenêtre..., jetezvous après sans balancer; il y a dix pour cent à gagner. Marmontel, ayant demandé un jour à Voltaire quelle était la source de l'opulence des Genevois, s'attira cette réponse qu'il a consignée dans ses Mémoires : « A fabriquer des mouvements de montres..., à lire vos gazettes et à profiter de vos sottises. Ces gens-ci savent calculer les bénéfices de vos emprunts. » Plus tard, en 1837, dans ses Mémoires d'un touriste, Stendhal, qui n'aimait pas Genève, écrira que « les Genevois sont les premiers hommes à argent du continent ».

Nous n'avons pas à discuter ici les thèses de Max Weber et d'Ernst Trœltsch sur les rapports du calvinisme et du capitalisme. Mais la fixation par le Conseil en 1538, avant l'arrivée de Calvin à Genève, d'un taux légal de 5 %, l'attitude du réformateur qui admet, dans des limites très rigoureuses, le prêt à intérêt, la distinction qu'il fait entre

le prêt légitime et l'usure, le cosmopolitisme de la cité sont autant d'éléments qui ont facilité le rôle de la finance genevoise. M. André Biéler, dans un ouvrage important, La pensée économique et sociale de Calvin, qui sort actuellement de presse, a pu intituler un paragraphe : Le calvinisme stimule et limite l'activité financière. Il la stimule sans aucun doute à plus d'un point de vue. Mais, à juste titre, M. Biéler estime qu'il n'est « pas possible honnêtement d'attribuer à Calvin la responsabilité de l'évolution du capitalisme sous sa forme historique ».

D'ailleurs les ministres du culte se sont opposés en 1568 à la fondation d'une banque d'État qui aurait eu le monopole

des opérations de crédit à Genève.

Les activités financières, au XVI^e siècle, n'ont que rarement dépassé le cadre local. Longtemps d'ailleurs elles sont restées liées aux diverses formes du commerce. Ce n'est qu'au XVII^e et au XVIII^e siècle qu'on verra des personnages voués aux seules activités bancaires. A ce moment, et surtout au XVIII^e siècle, plusieurs d'entre eux se sont fixés à l'étranger, particulièrement en France. Le cas de Jacques Necker n'est pas unique. Longtemps cependant les banquiers genevois se sont abstenus de la spéculation sur les valeurs alors qu'elle avait pris un extrême développement à Paris, à Amsterdam et à Londres.

Le système de Law changea tout cela. En 1709 une frénésie de spéculation s'est abattue sur la ville. La débâcle du financier écossais lui apporta bien des perturbations. Certains, les haussiers impénitents, perdirent leurs biens. Mais ceux qui avaient opéré à la baisse s'enrichirent:

ils étaient, à Genève, les plus nombreux.

Les activités des banquiers genevois vont, au XVIIIe siècle, en se multipliant et en se diversifiant. Ils se livrent à de fructueuses opérations de change ; ils achètent et ils vendent pour leurs clients des titres sur toutes les places du continent ; ils reçoivent des dépôts, prêtent en comptes-courants, s'intéressent au commerce maritime et aux compagnies coloniales ; ils s'occupent de billets solidaires, d'emprunts viagers et de tontines. Une bonne partie de ces activités est axée sur le royaume voisin : ils souscrivent en particulier à ses emprunts publics. Ils ont mérité le titre de banquiers des rois de France.

Aussi la Révolution française allait-elle entraîner dans ce domaine de funestes conséquences. Au moment où elle fermait beaucoup des débouchés de l'horlogerie et de l'indiennerie, elle atteignait brutalement les financiers genevois engagés d'une façon parfois imprudente et trop

exclusive dans les affaires de la royauté française.

Les rapports économiques de la France et de Genève sous l'ancien régime n'ont pas toujours eu un caractère idyllique. Bien des orages les ont traversés. La place nous fait défaut qui nous permettrait de développer ce sujet.

Retenons-en quelques traits.

Les objectifs visés et les moyens employés par la France lors de ses conflits avec la République ont varié au cours des temps : élévation des tarifs douaniers, obstacles mis à l'approvisionnement de Genève en matières premières et en denrées alimentaires, suppression des avantages dont les marchands genevois bénéficiaient dans quelques foires françaises, encouragements accordés à certains centres rivaux de la Fabrique, notamment à l'horlogerie de la Franche-Comté.

Dans bien des cas, la France appliquait les principes du système mercantile qui dominait alors toute l'Europe : elle avait simplement en vue de favoriser son essor économique. Dans d'autres occasions, en revanche, la pression

qu'elle exerçait a pu prendre un caractère politique. Elle cherchait à atteindre l'horlogerie, mère nourricière de Genève, alors qu'elle épargnait les financiers, pourtant assez vulnérables, mais dont elle n'aurait su se passer, notamment lors de l'émission de ses emprunts.

La situation de Genève était d'autant plus délicate qu'une partie importante de son commerce extérieur et

de son ravitaillement se faisait par la France.

L'époque de la Révocation de l'Édit de Nantes a été particulièrement fertile en incidents. Ils ont été étudiés par M. Pierre Bertrand dans l'ouvrage que nous avons signalé. En 1682 déjà le Parlement de Dijon prononça le séquestre des dîmes que les Genevois percevaient dans le Pays de Gex. Il ne fut levé que moyennant le payement par eux d'une rente annuelle de 200 livres. En 1685, au moment de la révocation, Genève ayant accueilli un certain nombre de réfugiés, un blocus fut institué qui la coupait des sources de son ravitaillement. Mais il fut bientôt levé car il frappait les paysans gessiens autant que les consommateurs genevois. Cependant, l'exode des Huguenots s'amplifiant, la France a accentué sa pression sur Genève. Mais les difficultés suscitées à partir de 1688 par la guerre de la Ligue d'Augsbourg l'incita à se désintéresser de la question. Aussi un certain nombre de réfugiés purent-ils se fixer dans la cité à la fin du XVIIe et encore pendant les premières années du XVIIIe siècle.

Innombrables ont été les incidents nés de la perception des droits de douane ou provoqués par les fermiers généraux. Tout le XVIII^e siècle en est rempli. Il serait fastidieux de les

rappeler ici.

À partir de 1789, la situation de Genève va devenir difficile. Il semble bien que l'objectif de certaines autorités révolutionnaires a été de ruiner la ville afin de l'amener à résipiscence et de lui faire accepter le principe de sa réunion à la France. On rend son approvisionnement en vivres difficile. On arrête au passage les matières premières dont son horlogerie et son indiennerie ont besoin. On gêne l'écoulement de ses manufacturés. Sous le Directoire, ces

mesures ont atteint leur paroxysme.

Une délégation genevoise envoyée à Paris remit aux Directeurs un mémoire dont la conclusion est assez émouvante : « Genève, sous les rapports commerciaux, eut toujours à se louer de la France monarchie ; elle jouit, depuis deux siècles, de la liberté de transit. La communication entre Genève et la Suisse a toujours été libre. Genève n'aura pas à se plaindre de la France république ; et comment serait-elle écoutée avec défaveur lorsque, pouvant appuyer ses réclamations sur des traités, sur un usage immémorial, elle se borne à dire à la France : Notre existence est aujour-d'hui dans vos mains. Soyez justes, ou l'une des plus anciennes républiques de l'Europe, votre plus constante amie, disparaît de la liste des Nations et périt. »

Mais la France, en pleine période d'expansion conquérante, qui avait déjà occupé la Savoie, n'entendit pas cette voix. Ce fut, en 1798, la réunion à la France. D'ailleurs la crise économique dont l'Europe tout entière souffrait avait contribué à affaiblir la capacité de résistance de Genève.

AINSI, tout au long des siècles, la géographie, la communauté de culture et de langue, l'intérêt ont établi entre Genève et sa puissante voisine des rapports économiques étroits. S'ils ont été parfois troublés par des orages, compromis par des difficultés, le plus souvent ils se sont développés dans l'harmonie et la paix.

Antony BABEL

